

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ELECTIONS LEGISLATIVES

DU 8 MAI 1898

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Candidat de la Concentration républicaine

Dr ÉMILE REY

Conseiller général
Président de la Société Agricole et Industrielle du Lot
Chevalier de la Légion d'honneur
Député sortant

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Candidat Républicain

LOUIS VIVAL

Maire de Figeac
Vice-Président du Conseil général
Député sortant

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Candidats Républicains

J.-A. COCULA

Conseiller général

A. LACHIEZE

Conseiller général
Député sortant

L'élection de Cahors

Un discours de Monsieur Méline. — Les deux candidats. — Le passé de M. Rey. — Ce qu'est M. Bourdin. — L'attitude de la préfecture !... — Indignation des républicains

Dans le discours programme qu'il vient de prononcer devant ses électeurs de Remiremont, M. Méline se défend avec énergie d'avoir pactisé avec la droite et de s'être assuré le fidèle concours qu'elle lui prête par de nombreuses concessions.

Opposant sa politique à celle du cabinet Bourgeois, M. Méline affirme que son prédécesseur a recherché l'appui de l'extrême gauche et des socialistes, en donnant à ces derniers des gages qui entraînaient la République vers le collectivisme, tandis qu'au contraire la droite a offert spontanément au cabinet actuel un concours désintéressé.

Ne recherchons pas ce que ce dévouement subtil si généreux et sans compensation peut avoir de bizarre, et laissons de côté ce qui se passe en France pour nous occuper uniquement de ce que nous avons sous les yeux. Quel est le rôle du gouvernement dans l'élection actuelle de l'arrondissement de Cahors ?

Deux candidats sont en présence. L'un a lutté depuis trente ans pour la République.

Sans une hésitation, depuis qu'il a l'âge d'homme, il n'a cessé de se dévouer et de combattre de toutes ses forces, un combat qui pouvait sembler désespéré si l'on songe à ce qu'était alors « la petite Corse » et à l'attachement aveugle et inexplicable que le Lot avait voué à l'Empire. Dans la 2^e circonscription de Cahors en particulier, quelles difficultés n'a-t-on pas rencontrées, et ne

peut-on pas se demander si un autre homme que M. Rey eût été capable de vaincre une réaction si puissamment représentée ?

Une fois élu, quelle a été la conduite de M. Rey ? Travailleur infatigable, il a toujours été sur la brèche quand il s'est agi de réformes pratiques, de questions fiscales, de la défense des paysans, des petits et des humbles.

Il s'est fait une spécialité des questions visant l'impôt, l'assistance et l'agriculture.

Et si l'on se demande en vain quel reproche un gouvernement républicain peut faire à M. Rey, l'on voit très nettement par contre, les innombrables services qu'il a rendus à la République et la reconnaissance qu'elle lui doit.

En face de ce républicain éprouvé se présente un soi-disant rallié, monarchiste par sa famille, par ses amis, par son passé, hier encore inconnu, parvenu depuis trois ans à une notoriété bruyante et tapageuse ; et par deux fois le candidat de toutes les réactions coalisées.

Dans une première lutte il a failli faire perdre à la République un siège péniblement conquis ; et dans une seconde, sans renier ses ancêtres, entouré de tous les réactionnaires de l'arrondissement, il se proclame subitement seul possesseur de la formule républicaine et parvient à tromper les électeurs.

Cette fois encore sa candidature est défendue par les pires ennemis de nos institutions, et, alors qu'il s'en déclare à Cahors le fidèle champion, il est accompagné dans les campagnes par des conservateurs militants, qui ne cachent pas leur haine pour la République, et qui crient bien haut que M. Bourdin servira, une fois entré sous un faux nom dans la place, à en chasser les occupants et à préparer le retour des prétendants de leurs rêves.

Si M. Bourdin est rallié, tous ses amis ne le sont point.

Quant il affirme à M. Relhié que ses convictions sont aussi sincères que fraîchement écloses, et qu'il jure en même temps aux amis de son père restés fidèles aux convictions de leur enfance, ou à certain noble industriel qui, lui du moins, déploie chevaleresquement son drapeau fleurdelysé, quand il jure à ces anciens pleureux que sa haine pour la République est toujours aussi vivace, qu'il n'a changé que de manière d'agir afin de vaincre plus sûrement l'ennemi commun, — quand il tient ainsi un langage si différent, quand donc est-il sincère ? quand donc faut-il le croire ?

Sincère ? Il l'est dans les deux cas, ou dans aucun. Il plaide avec la même aisance le pour et le contre, car ses idées lui sont aussi légères que ses paroles, il prodigue avec une égale libéralité les unes et les autres, et il se moque avec une égale désinvolture des électeurs d'aujourd'hui et de ceux de la veille.

Il est capable de voter le rétablissement de la monarchie et la séparation des églises et de l'Etat ; car M. Bourdin n'a qu'une seule opinion qui n'ait jamais changé, une seule foi à laquelle il restera toujours fidèle : M. Bourdin est Bourdin-iste.

Entre ces deux hommes : MM. Rey et Bourdin, un gouvernement républicain semble hésiter. Tous les services que M. Rey a rendus à la République et à la France, tous les gages qu'il a donnés sont oubliés, et on lui préfère le rallié de la veille ardemment soutenu par toute les Croix, encore entouré de tout l'état-major conservateur.

En vérité que doivent penser de cette façon d'agir, les républicains même les plus modérés, mais du moins sincères, du départe-

ment du Lot ; M. Relhié par exemple ? n'ont-ils pas le droit de demander s'il en est ainsi dans le reste de la France ? N'ont-ils pas le droit de craindre et de dire avec M. Brisson et avec un journal pourtant bien modéré : le Temps, que la République traverse une crise dangereuse.

En face de ce nouveau Boulangisme, de cette nouvelle attaque d'une réaction qui se dissimule honteusement, ne peuvent-ils pas affirmer que le gouvernement n'a pas fait tout son devoir ?

Un électeur du canton de Lauzès.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Un discours de M. Gaston Deschamps

Nous aurons l'occasion de revenir sur un remarquable discours prononcé à Caen par M. G. Deschamps parce qu'il agite des questions importantes au point de vue qui nous occupe.

M. Deschamps montre le danger du nombre toujours croissant des diplômés universitaires. Il se plaint de l'affluence des candidats aux fonctions publiques. Il critique l'éducation universitaire pleine de déceptions même pour ceux qui ont brillamment réussi aux examens.

La conséquence de cet état de choses, comme on l'a maintes fois répété, c'est la pléthore de candidats diplômés qui cherchent à obtenir un emploi rétribué par l'Etat.

M. G. Deschamps, qui est pourtant un ami de l'Université, déplore que les plus belles années de nos jeunes gens, se passent ainsi à la conquête de nombreux diplômés qui les conduiront seulement à augmenter la liste des candidats perpétuels et par suite feront d'eux des déclassés ou des ennemis de l'ordre social.

Il demande pour eux une éducation plus pratique, plus en harmonie avec les besoins nouveaux et il pense qu'il y a là un programme d'étude à élaborer.

Est-ce que l'enseignement moderne ne répond pas à ces desiderata ?

Nous avons ici, à plusieurs reprises, signalé l'importance que l'on devait accorder, à notre époque, à l'enseignement secondaire moderne et il nous semble que cet enseignement peut donner satisfaction aux vœux de réforme si légitimement demandés de tous côtés.

L'étude des langues vivantes, des sciences physiques et naturelles, de la géographie commerciale et économique, occupent une large place dans l'enseignement moderne. Sans délaisser complètement les anciennes études classiques, les familles doivent comprendre qu'il vaut mieux diriger dans cette voie les études de leurs fils. Le rôle de l'Etat sera de veiller avec soin à ce que les professeurs aient toute la compétence, l'autorité, le zèle nécessaire pour que les études soient aussi fortes, tout en devenant plus pratiques.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

M. Barthou à Pau

Le ministre de l'intérieur va quitter Paris, se rendant à Pau.

Un décret confiant l'intérim du ministère de l'intérieur à M. Milliard, garde des sceaux, va être signé par le président de la République.

L'Affaire Zola

La chambre des appels correctionnels, présidée par le conseiller Feuilloley, a examiné l'appel interjeté par MM. Emile Zola et Perreux, gérant de l'Aurore, contre le jugement de la neuvième chambre du tribunal correctionnel, qui s'est déclaré compétent pour connaître des procès en diffamation à eux intentés par les experts en écritures : Belhomme, Couard et Varinard, qui ont déposé dans le procès Esterhazy devant le conseil de guerre.

Conformément aux conclusions du ministère public, la chambre des appels correctionnels a confirmé le jugement de la neuvième chambre correctionnelle, se déclarant compétente pour juger le procès intenté par les experts à Emile Zola.

L'acquiescement de Château-Thierry

Le Cour d'assises vient de confirmer, après une brillante plaidoirie de M^r René Goblet, le jugement du Tribunal de Château-Thierry acquittant M^le Ménard prévenue de vol d'un pain au préjudice d'un boulangier.

L'arrêt de la Cour a été accueilli par les applaudissements du public.

La guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis

La guerre est véritablement déclarée entre l'Espagne et les Etats-Unis sans déclaration officielle de part ni d'autre.

Une statistique portant sur un siècle et demi constate, d'ailleurs, qu'il en est ainsi quatre-vingt-dix fois sur cent.

Les adversaires engagent les hostilités avant qu'aucun acte les ait officiellement ouvertes.

Dans les circonstances actuelles, il semble que le président Mac Kinley ait cherché le plus qu'il a pu à éviter de devenir l'agresseur. Il n'en restera pas moins acquis que ce sont les Etats-Unis qui ont adressé un ultimatum à l'Espagne et qui devront ainsi porter devant l'histoire la responsabilité des événements sanglants qui vont suivre.

Le maréchal Blanco a publié un décret déclarant Cuba en état de guerre.

A la suite d'un accord survenu entre le sous-secrétaire d'Etat américain, l'ambassadeur de France et le ministre d'Autriche, ceux-ci se partageront la représentation des intérêts espagnols. Chacun en prendra la sauvegarde dans certaines localités.

M. Mac-Kinley a signé le bill de l'armée volontaire.

On dit dans les couloirs du Capitole que le président a demandé leur avis à plusieurs sénateurs sur la proposition de prendre les îles Hawaï, aussi bien que les Philippines, comme mesure de guerre.

En Espagne

Manifestation pour la France

A Barcelone, sous la pluie torrentielle mille jeunes gens ont acclamé la France, devant les balcons du consulat. Le baron Raynaud a exprimé aux manifestants ses sentiments personnels de sympathie, exposant que son caractère officiel lui impose des réserves.

Moustaches guerrières

Les barbiers de New-York ont remarqué un changement soudain dans le port des moustaches depuis que la guerre est dans l'air, dit un de nos confrères londonniens. Jusqu'à présent la petite moustache bien soignée était de mode, mais depuis une quinzaine de jours la mode est aux grandes moustaches, énormes, féroces, relevées en brosse, ce que Colman a appelé une brosse à souliers sous le nez.

Ce fait-là n'est pas nouveau : Un peu avant et pendant la guerre franco-allemande, les barbiers allemands firent la même observation. La même remarque a été faite bien souvent au sujet de certains régiments anglais désignés pour les expéditions de campagne.

Un joli chapitre à écrire sous le titre : L'influence des idées sur le système pileux !

Commutation de peine

Sur la proposition du ministre de la guerre, le président de la République vient de commuer en huit années de travaux publics, la peine de mort prononcée le 6 avril 1898 par le premier Conseil de guerre à Paris, contre le nommé Jamin, du 27^e dragons, pour voies de fait envers un supérieur dans le service, ré-

bellion avec armes envers un supérieur dans le service et rébellion avec armes envers un agent de l'autorité.

Chronique Electorale

Elections législatives

Partout où passe M. Rey, à Lauzès, à Cabrerets, à Prayssac, il est acclamé par la population de nos campagnes.

Tout le monde sait en effet que M. Rey est le seul candidat républicain dans notre arrondissement; tout le monde sait que c'est lui qui a vaincu en 89, les candidatures soutenues par un de ceux qui, aujourd'hui, ose revendiquer les suffrages des républicains!

Dans les communes que nous avons citées l'honorable M. Rey est sûr d'obtenir une grosse majorité.

Echo de la réunion de Cabrerets

On nous écrit de Cabrerets :

Le compte-rendu si fantaisiste que la *Démocratie* a donné de la réunion de Cabrerets, a provoqué ici un éclat de rire général.

Jugez donc, à entendre le véridique correspondant du véridique journal, tous les applaudissements qui hachaient littéralement le discours si vibrant du D^r Rey, s'adressaient à son concurrent absent.

Les huées formidables qui accueillirent le défenseur de M. Munin-Bourdin quand il voulut prendre la parole après notre député, étaient une véritable ovation pour cet intrépide interpellateur.

Les cris de: A bas Bourdin! qu'il provoqua par sa maladroite intervention, se traduisaient par ses oreilles par Vive Bourdin!

Il faut que les partisans du candidat de la réaction, soient bien furieux de l'immense succès qu'a obtenu le candidat de la concentration républicaine pour recourir à de pareils moyens.

On sait maintenant partout le cas qu'il faut faire de leurs affirmations enthousiastes. On est sûr d'être dans la vérité, en prenant le contraire.

La colère du partisan de M. Bourdin était telle qu'il en est devenu tout à fait inconscient. N'a-t-il pas reproché au D^r Rey, d'avoir voté les droits sur le blé, il y a cinq ans, lorsque le prix était à 12 fr. alors que son candidat les a votés, il y a 6 mois, alors que le prix était à 22 fr.

C'est le cas de dire qu'il vaut mieux un ennemi, qu'un maladroit ami.

Un témoin impartial.

La vraie République

LES PERFIDES ET M. DE CASSAGNAC

Au Conseil général du Gers, M. Paul de Cassagnac a prononcé les paroles suivantes au cours d'une discussion où l'on reprochait au Préfet de faire de la candidature officielle :

« Je parle de République. Il y a plusieurs Républiques. J'en ai vu, dans ma carrière politique déjà longue, au moins une douzaine. Aujourd'hui, dans cette enceinte même, il y a deux Républiques : la république du préfet, qui est attaquée par les radicaux, et celle des radicaux, attaquée par le préfet. Et si j'avais eu envie de me rallier, comme cela est arrivé à certains, je sais à laquelle des deux je ne me rallierais pas. Si je devais me faire républicain, je n'irais pas à votre République, monsieur le préfet; malgré tous les égards

que je vous dois, j'irais à celle qui m'a vaincu, qui est la vraie, et qui m'a fait l'honneur de me saluer tout à l'heure. »

Et plus loin :

« Je me suis dit que je pourrais faire comme d'autres, entrer dans la maison, masqué, déguisé, comme un incendiaire et pour y mettre le feu. Moi, ça m'a répugné. J'aime à combattre mes adversaires en face et loyalement. J'aime la franchise, je hais la lâcheté. » (Bravos enthousiastes).

Nous livrons ce morceau à la méditation de tout le monde en général et des.... candidats en particulier!

BRAVO...

M. Laudet, candidat dans le Gers, n'acceptant pas les lois scolaire et militaire, la *Petite Gironde* déclare qu'elle n'appuiera pas sa candidature; elle ajoute :

« Ce que nous venons de déclarer pour M. Laudet, cela va sans dire, nous le répéterons pour M. Munin-Bourdin, candidat dans l'arrondissement de Cahors, si ce dernier ne s'explique pas d'une manière catégorique au sujet des mêmes lois. »

Nous n'attendons pas moins de la loyauté de la *Petite Gironde*.

Mais nous pensons qu'elle pourra attendre longtemps la réponse du bonapartiste Bourdin!!!

QUESTION A M. BOURDIN

Dans une séance du Conseil général du Gers, M. de Cassagnac, bonapartiste irréductible, a dit avec son éloquence accoutumée et en s'adressant à M. Laudet, candidat rallié :

« Entre nous (conservateurs) et la République, il y a une question qui nous sépare : Ce sont les lois intangibles, que j'ai appelées lois scélérates. (Loi scolaire. Loi militaire. Loi d'accroissement)

« Ces lois intangibles sont la véritable pierre de touche à laquelle on doit reconnaître tout vrai républicain. Il ne s'agit pas de faire l'aveugle, le sourd, de faire semblant de ne pas comprendre. Etes-vous pour ou contre les lois que nous appelons scélérates? Il faut répondre oui ou non. »

A cette question si nettement posée, au vœu proposé par M. de Cassagnac en vue de l'abrogation des lois dites scélérates, M. Laudet proposait à l'ordre du jour de M. de Cassagnac un amendement ainsi conçu :

« Le Conseil général émet le vœu que les lois scolaire et militaire soient interprétées dans un esprit de modération et soient modifiées là où elles blessent la liberté. »

Les républicains de l'arrondissement de Cahors voulant le maintien des lois intangibles, se permitent à leur tour de prier M. Bourdin, candidat républicain (!) de gouvernement, comme M. Laudet, du Gers, de répondre nettement à cette question.

Etes-vous pour ou contre les lois scolaire, militaire, d'accroissement concernant les congrégations religieuses?

RECTIFICATION

La *Démocratie* fait, au sujet de la tournée électorale de M. Munin-Bourdin, des commentaires très fantaisistes.

Elle affirme qu'à Escamps le maire et l'adjoint sont allés à la rencontre de son candidat et que celui-ci aura dans la commune d'Escamps une grosse majorité.

Tout cela n'est pas exact. Le maire d'Escamps n'est pas allé à la rencontre de M. Bourdin. Celui-ci, arrivé dans la commune

d'Escamps, a demandé à voir le maire qui ne s'était pas dérangé.

Quant à la grosse majorité. C'est une pure illusion.

Les électeurs d'Escamps sont républicains et ne voteront pas pour celui qui jadis faisait campagne pour les baron Dufour et les comte Murat.

AVIS A QUI DE DROIT

Art. 39. — Décret organique du 2 février 1852.

Ceux qui, soit par voie de fait, violences ou menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune l'auront déterminé à s'abstenir de voter, ou auront influencé un vote, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 1000 francs. La peine sera du double si le coupable est fonctionnaire public.

En temps de période électorale il n'est pas mauvais de rappeler... à qui de droit, ce petit article de la loi!!!

CHRONIQUE LOCALE

CAHORS

Grand Concert de L'Orphéon Les Belgarric à Cahors

Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros que l'Orphéon de Cahors avait fixé au Dimanche 1^{er} Mai prochain le concert que notre excellente Société chorale se proposait d'offrir à ses membres honoraires.

Cette soirée promet d'être fort brillante; le programme que nous publierons très prochainement contient, outre les noms des artistes tant aimés du public cahorais. MM. Arnaudet, Heilles, Labedan, etc., sans oublier Melles Brunet et Soulié, une attraction de tout premier ordre. Cette fois nous pouvons dire que le comité d'organisation a eu la main vraiment heureuse, il n'a pas voulu rester plus longtemps sans témoigner de sa vive reconnaissance au public cahorais qui ne lui a jamais marchandé ses applaudissements, et surtout au nombreuses personnes qui, par leurs cotisations annuelles l'encouragent ainsi dans ses efforts, et il a eu le bonheur inespéré d'obtenir le concours d'artistes hautement réputés pour leur grand talent; il vient en effet d'engager spécialement pour cette soirée les frères Belgarric, ces chanteurs incomparables, ces fins diseurs dont la réputation est maintenant européenne.

Ce sont donc les frères Belgarric qui seront le grand clou du concert du 1^{er} Mai. Plusieurs fois déjà l'Orphéon avait songé à s'assurer leur précieuse collaboration; mais la mauvaise chance empêchait toujours ces projets de réussir, appelés de tous côtés, ayant sans cesse de très brillants engagements, ces inimitables artistes se voyaient à leur grand regret aussi, il faut le dire, dans la pénible nécessité de ne pouvoir venir.

En ce moment en Belgique, où ils font une tournée quasi triomphale, à Bruxelles, Anvers etc., ils remportent des succès éclatants et les impresarios se disputent à prix d'or leur précieux concours. Profitant d'un court répit que leur laisse l'intervalle compris entre la fin de leur séjour en Belgique et d'une grande tournée qu'ils vont entreprendre incessamment en Amérique, le pays

des dollars, MM. Belgarric ont bien voulu nous procurer le plaisir de les applaudir à Cahors.

Il est juste de dire cependant que cette ville leur rappelle de lointains mais bien doux souvenirs, car c'est à Cahors peut-être que leur vocation artistique s'est nettement manifestée et les a conduits dans la voie qui devait les rendre célèbres.

Encore élèves du Conservatoire de Toulouse qui a produit tant de remarquables artistes, M. Combes, le regretté directeur de l'Orphéon, eut par cette société à ses débuts; c'étaient donc les débuts de ces jeunes chanteurs, et beaucoup de cadurciens se rappellent avec plaisir tout le charme qu'ils apportèrent dans ces deux ou trois chœurs dont ils nous donnèrent la primeur. Depuis cette époque leur talent n'a fait que s'affermir et ils sont incontestablement les créateurs d'un genre nouveau et des plus délicats, dans lequel ils ont eu beaucoup d'imitateurs, mais où ils n'ont jamais été égalés. Leur réputation est actuellement européenne; les journaux des capitales et principales villes ont consacré de beaux articles à leurs succès et c'est toujours avec bonheur qu'on enregistre leur arrivée.

Engagés de longs mois à la *Scala de Paris*, cette académie des grands chanteurs de genre, leur succès à été toujours croissant. Ils quittèrent Paris pour de très brillants engagements à Genève, à Milan, Turin, Venise et les principales villes du midi de la France et de l'Espagne remportant partout un colossal triomphe. L'Amérique leur appelle en ce moment et ils vont partir incessamment sans qu'il soit bien utile de leur souhaiter beaucoup de succès, il leur est assuré d'avance.

Comment notre société chorale pouvait-elle donc avec ses faibles ressources obtenir le concours de tels artistes? Elle les fit néanmoins pressentir et nous sommes heureux de leur rendre ce témoignage de reconnaissance, ils répondirent avec empressement et un désintéressement dont nous devons les remercier; ils seront heureux, on-leur dit de pouvoir recueillir les applaudissements d'un public qui a été le premier à leur prodiguer ses encouragements, ce nouveau succès sur notre scène, berceau de leurs débuts, sera pour eux la plus précieuse des récompenses.

Qu'on se hâte donc de retenir ses places, Dimanche la salle du Théâtre sera trop petite.

Ponts et chaussées

Par décision ministérielle, M. Dillenseger, conducteur de 1^{re} classe, est nommé conducteur principal.

M. Caillé (service des chemins de fer), est élevé de la 2^e à la 1^{re} classe.

Nos compatriotes

M. Paul Bergon, lieutenant en 1^{er} au 18^e régiment d'artillerie à Toulouse, est nommé stagiaire à la manufacture d'armes de Tulle.

Au 7^e d'infanterie

M. Taffin, major au 60^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon au 7^e de ligne, et maintenu provisoirement à l'école normale de tir.

A la Croix

La *Croix* comprendra parfaitement que l'abondance des matières, pendant cette période électorale, nous oblige à renvoyer à une date ultérieure notre réponse à son dernier article.

Boulangerie coopérative

Ce soir samedi, à huit heures et demie, une réunion générale aura lieu au théâtre de Cahors pour délibérer sur l'organisation définitive de la société coopérative et arrêter définitivement les statuts qui lui seront présentés par la commission nommée à la dernière assemblée.

LE COCHER 606

Première partie

XII

LE PÈRE DE MARIE

Tout ignorant que je suis, je me rappelais avec vous ce que j'avais étudié dans ma jeunesse; les livres que je dédaignais au temps de ma fortune m'apparaissent comme un trésor. Ah! l'on ne sait pas de quelles jouissances on se prive quand on néglige de s'instruire!

— Vous n'êtes pas un ignorant; vous avez travaillé jeune sans rien approfondir. Vous n'en aviez pas besoin. Mais ce que vous savez déjà vous aide à comprendre ce que vous ignorez encore, et voilà précisément ce qui est la récompense du travail. Rien n'est perdu. On acquiert des idées vraies, on n'est plus obligé de s'en rapporter aux paroles d'autrui. On juge les choses par soi-même; c'est un grand avantage, à notre époque surtout. Personne ne peut rester ignorant sans péril, puisque tout le monde s'occupe des affaires publiques qui touchent aux intérêts de chacun. C'est ce dont on ne se rend pas suffisamment

compte. Qu'importent les mots sonores dont on ne saisit pas bien le sens! Ce sont les résultats de ces déclamations qu'il faut voir, et quand l'instruction sera répandue dans le peuple, il saura sûrement ce qu'il lui faut.

— Ah! Chère Cécile, quelle femme sérieuse vous êtes! On peut causer avec vous, on apprend toujours quelque chose et l'esprit comme le cœur sont plus satisfaits. Que vais-je devenir quand vous ne serez plus là!

Et dans l'explosion de ses regrets, il avait pris la main de l'institutrice. On était déjà dans la rue de Navarin, et il lui semblait qu'elle allait lui échapper.

Elle ne s'offensa ni de son geste ni de la vivacité de ses regrets; elle lui serra la main sans répondre.

Ils firent quelques pas en silence. Près de la maison, elle reprit, plus bas cette fois :

— La privation ne sera pas pour vous seul. Je n'ai pas toujours à me féliciter de ma situation dépendante. Une institutrice est aux ordres des personnes qui l'emploient. Il faut beaucoup de patience avec les enfants et presque autant avec les parents. Souvent le père et la mère ne nous secondent pas et détruisent l'effet de nos leçons; nous ne pouvons nous plaindre, ils sont les maîtres de leurs enfants, mais cela décourage. Si nous avons le malheur de les contrarier, même légèrement, ils nous prennent en grippe. Et puis on est isolé au milieu d'une famille dont la situation est peu semblable à la vôtre. L'éducation nous rapproche, mille blessures journalières nous éloignent. Ils sont rares les riches assez délicats

pour ne pas faire sentir l'infériorité de la pauvreté à celui qui en est affligé!...

— Ah! pour quoi n'en ai-je plus les moyens? s'écria Levignan, je vous arracherais à ces ennuis!

— N'en disons rien devant ma mère.

Et ils rentrèrent.

Malgré ses regrets, Levignan avait de la joie plein le cœur. Cette conversation confidentielle lui avait paru si douce, et Cécile répondait si bien à son émotion!...

Hélas! sans le souvenir de Marthe, certainement elle l'aurait aimé; mais lui, est-ce qu'il ne l'aimait pas déjà? Cette découverte, il la fit d'abord sans trouble, mais, continuant en famille la conversation en face de sa fille, il sentit qu'il n'aimait pas Cécile d'un amour fraternel et paisible.

— Ah! quel rêve! vivre entre elle et ma fille! pensait-il.

Marie devenait chaque jour plus charmante pour Levignan, qui se contenait pour ne pas lui ouvrir ses bras à toute minute.

Il l'avoua à madame Favrot dès qu'ils se trouvèrent seuls.

— Je ne sais pas répondre-elle comment vous pouvez y tenir!

— Aussi, je n'y tiens plus; elle en pensera ce quelle voudra, mais je l'embrasserai et je l'appellerai ma fille, ce soir même!

Précisément Marie rentrait, n'étant sortie que pour un moment. Levignan la vit venir à lui souriante; il étendit les bras et la serra sur son cœur. L'enfant lui rendit son étreinte.

— Appelle-moi ton père, veux-tu?

— Père, vous vous cachez de votre fille, c'est bien mal!

— Comment! comment! on t'a dit...

— On ne m'a rien dit; mais ce n'était pas difficile à comprendre. Dès le premier jour vous m'avez regardé d'une façon!... Et puis...

Elle s'arrêta, embarrassée et toute rougissante de plaisir.

— Mais parle, parle, fit Levignan ravi.

— C'est que je ne sais comment m'expliquer... Vous aviez l'air gêné souvent avec moi, et souvent aussi, comme maintenant, vous aviez une larme dans les yeux.

Elle s'abrita de nouveau sur la poitrine de son père, car elle pleurait comme lui.

Il essuya ces bonnes larmes.

— Ça m'étouffait... ce secret! balbutia-t-elle.

— Et moi donc!

— Jusqu'à votre nom que je n'osais répéter, si ce n'est à Dieu dans mes prières!

— Chère enfant! ce nom, tu l'ignores encore, car c'est aussi un secret... Vincent était le nom de ta mère, mais je m'appelle André. Ernest Levignan d'Hersel. Aujourd'hui je cache ma misère sous le nom plus humble d'André Levignan.

— Et c'est parce que vous êtes devenu pauvre, méchant père, que vous ne voulez pas embrasser votre fille?

— J'avais grand tort. Pardonne-moi!... Mais j'aurais tant voulu te donner ce qu'on désire à ton âge; le plaisir, la toilette, les...

(A suivre)

Le tour du monde à pied

Messieurs Paul Roddier et Emile Brillant qui, partis d'Alger le 6 janvier dernier se proposent de faire le tour du monde à pied, se trouvent dans nos murs depuis ce matin. Ces deux marcheurs-troubadours qui n'ont comme ressources, — à la suite d'un défi — que le produit des concerts qu'ils donnent en cours de route, offriront ce soir et demain, deux représentations à l'Alcazar, après quoi il reprendront leur route. Nul doute qu'il n'y ait beaucoup de monde à ces représentations.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 AVRIL 1898
La Défense (allégo) Neajos.
Le Muguet (valse) D'Albert.
Prélude de Parsifal Wagner.
L'Attaque du moulin (fantaisie) Bruneau.
Babel (polka) Philippe
De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 23 avril 1898
Décès
Pons, Pierre, terrassier, 64 ans, à l'hospice.
Justy, Jean-Baptiste, menuisier 67 ans, rue Brives, 7
Boisset, Marie-Anne, sans profession, 75 ans, célibataire, à l'hospice.
Bergon, Jean, cultivateur, 61 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors
UNE LETTRE

M. Courtil adresse la lettre suivante à la Démocratie :
Catus, le 21 avril 1898.

Monsieur le Directeur de « La Démocratie du Lot » à Cahors.

Monsieur,
Dans votre numéro d'hier vous annoncez à grand fracas, avec des titres bien en vedette, que M. Munin-Bourdin, aujourd'hui républicain, me défère en police correctionnelle. J'aurai, dit-il, diffamé la mémoire de son père !...

Dès que j'aurai reçu cette fameuse citation à comparaître, je m'empresse de la publier, en même temps que je publierai celle qu'il me fit l'honneur de m'adresser, il y a quelques années, alors qu'il était bonapartiste.

Mais je prévins charitablement M. Munin-Bourdin qu'il en sera encore pour ses frais comme la première fois.

Et maintenant : ne pourriez-vous pas me laisser quelque peu tranquille et ne pas compromettre davantage ma brillante situation de fonctionnaire ?

Mais, au fait, si ça vous amuse... Dans la certitude que vous voudrez bien insérer la présente dans votre prochain n^o, à la même place et en mêmes caractères que la note que vous avez publiée hier, veuillez, Monsieur le Directeur, agréer l'assurance de mes bons sentiments républicains.

COURTIL.

LES MASSÉRIES. — Vol. — Un vol de 427 fr. a été commis dans une maison inhabitée appartenant à M. Clary briquetier. Cette somme avait été cachée dans un trou

de muraille, sous un escalier en bois partant du rez-de-chaussée, par Mme Clary qui s'aperçut mardi, de la disparition de son fonds de réserve.

Les malfaiteurs ont dû pénétrer dans la maison, par une fenêtre donnant sur le chemin à l'aide d'une échelle, dans la nuit de lundi au mardi.

Ils ont eu bon flair ces messieurs d'aller dénicher le magot en pareil endroit ! La gendarmerie a ouvert une enquête.

GIGOUZAC. — Adjudication. — Le dimanche 1^{er} mai aura lieu, à la mairie de Gigouzac, l'adjudication des travaux de restauration du presbytère, évalés à 3,372 francs.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — M. Pachins, instituteur à Bagnac, est envoyé à Cajarc.
M. Fric, instituteur à Cajarc, est nommé à Bagnac.

Nous demandons pourquoi ce changement a été opéré 15 jours avant les élections. Un de ces fonctionnaires a-t-il demandé lui-même à être changé.

Nous dirons, en passant, que l'un d'eux est un ami de M. Vival, l'autre de M. Delpon, candidat réactionnaire dans l'arrondissement de Figeac.

M. Vival, député sortant, adresse aux électeurs la profession de foi suivante :

« Mes chers Concitoyens,
« Je viens solliciter pour la troisième fois le renouvellement du mandat de député que vous m'avez confié déjà en 1889 et en 1893.

« Je n'ai rien à retrancher du programme républicain que je vous avais promis de soutenir et de défendre.

« Je veux aujourd'hui comme je voulais hier :

« 1^o Le maintien des lois scolaires et militaires ;

« 2^o La réduction des formalités judiciaires et par suite la diminution des frais de justice, l'extension de la compétence des juges de paix ;

« 3^o La suppression des octrois que j'ai déjà plusieurs fois votés ;

« 4^o L'organisation de l'assurance agricole ;

« 5^o Enfin si je veux le prêtre libre dans l'exercice de son ministère, je veux aussi qu'il soit respectueux à son tour des lois de la République.

« N'ai-je pas été fidèle dans mes votes à ce programme ?

« Je ne crains sur ce point aucun démenti.

« Durant cette dernière législature deux ministères ont surtout dirigé les affaires de notre pays.

« J'ai soutenu ardemment de mes votes le ministère Bourgeois-Cavaignac et combattu non moins vivement le ministère Méline-Barthou.

« Les raisons de cette attitude énergique et qu'aucun républicain sincère ne peut critiquer les voici :

« Pour M. Bourgeois comme pour tous les républicains, la République ne doit pas être une simple formule, mais un gouvernement devant à tout prix réaliser les grandes réformes que la démocratie attend encore avec la plus vive impatience depuis 27 années, réformes en tête desquelles se place l'impôt progressif sur le revenu.

« Le ministère Méline qui n'a été organisé

que par la réaction, n'a été soutenu à la Chambre que par quelques républicains opportunistes et surtout par les représentants des anciens partis royalistes et monarchiques, par la Haute finance, par la juiverie, par tous ceux qui possédant les grosses fortunes se croyaient menacés par l'impôt progressif sur le revenu, impôt si juste et si équitable.

« Il ne pouvait me convenir de voter pour le ministère Méline qui, tout en ne soutenant que les adversaires de la République voulait en même temps maintenir notre vieux système d'impôt si dur pour le petit contribuable qui paie plus que sa part d'impôts tandis que le gros contribuable, c'est-à-dire le possesseur de grosses fortunes mobilières, ne paie presque rien en proportion de sa fortune et de sa richesse.

« Voilà pourquoi j'ai combattu le ministère Méline.

« Electeurs,
« Vous êtes appelés le 8 mai à élire votre député.

« C'est avec la plus entière confiance que je viens solliciter vos libres suffrages.

« La situation est grave ; les vieux partis semblent s'être ralliés à la République mais ce ralliement est-il sincère ?

« Ne doit-on pas craindre que si les hasards des scrutins amenaient à la Chambre une majorité de ralliés, la République ne fût bientôt qu'une vaine étiquette.

« A vous de juger en connaissance de cause. « Vous aurez à vous prononcer le 8 mai entre deux politiques.

« L'une qui consiste à combattre avec les pires adversaires de la République toutes les réformes financières, politiques et sociales que vous propriétaires, vous ouvriers des villes, vous paysans, voulez et entendez faire prévaloir.

« C'est la politique du ministère Méline et de ses candidats.

« L'autre politique que j'ai soutenue et soutiendrai toujours avec tous les vrais démocrates :

« 1^o Que la justice sociale pénètre dans l'impôt par l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu, le seul qui puisse permettre dans une large mesure non pour quelques-uns mais pour la plus grande majorité des propriétés de notre arrondissement un dégrèvement sérieux ;

« 2^o La révision de la Constitution pour assurer la prépondérance du Suffrage universel et la réalisation des réformes démocratiques ;

« 3^o La réforme de l'impôt des boissons ;

« 4^o La réduction à deux ans du service militaire qui pèse principalement sur le fils du paysan ;

« 5^o La création d'une caisse de retraite pour les vieillards et les invalides du travail.

« C'est cette politique que tous les candidats de la République démocratique soutiendront et défendront.

« C'est celle qui malgré tous les mensonges, les violences et les actes d'intimidation d'une administration aux abois ralliera demain dans notre cher arrondissement de Figeac les suffrages de tous les vrais et sincères patriotes.

« Vive les réformes démocratiques.

« Vive la République.

« LOUIS VIVAL,
« Vice-président du Conseil général,
« maire de Figeac,
« député sortant. »

Arrondissement de Gourdon

CARLUCET. — Les émotions de la bécane. — En villégiature dans nos parages, 3 jeunes cyclistes d'une des principales villes du Quercy, montaient le plus gentiment du

monde leur fringante machine d'acier. Avec un brio extraordinaire, elles venaient de descendre de rapides tournants lorsqu'en traversant la propriété de l'une de ces demoiselles et en face d'un affreux précipice, elles se trouvèrent brusquement en présence de l'attelage de M. C. M. qui de son côté arrivait à grande allure.

Pour calmer les chevaux et éviter un accident qui pouvait être terrible, nos 3 cyclistes renversèrent spontanément leur machine, mais par suite du trop brusque mouvement, la jupe de celle qui tenait la tête, resta accrochée à la pédale hors-montoir. Sacrifiant alors sa vie à sa pudeur et en moins de temps qu'il n'en faut pour le narrer, d'un bond, la jeune cycliste se remet en selle, en deux coups de pédales franchit l'étroit espace entre les chevaux qui se cabrent et le gouffre béant et comme un trait disparaît à l'horizon, suivie de près par ses deux amies.

Eh bien, vrai ! j'en ai encore la chair de poule !

Chez nos voisins

Duel Chaumet-Chiché

A la suite de propos échangés dans une réunion électorale entre M. Chaumet, candidat et M. Chiché, député sortant, M. Chaumet s'étant trouvé offensé, a envoyé ses témoins à M. Chiché. Une rencontre a été jugée inévitable ; elle a eu lieu hier. Deux balles ont été échangées sans résultat.

BULLETIN FINANCIER

Sauf les valeurs espagnoles qui ont encore baissé, l'ensemble du marché a montré de bien meilleures dispositions que ces jours derniers.

Ce sont surtout les demandes au comptant qui ont provoqué le relèvement des cours.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 101,37 s'est avancé à 101,72 dernier cours ; le 3 1/2 0/0 a passé de 105,62 à 105,87 et l'Amortissable de 100,42 à 100,60.

La Banque de France cote 3630.

Le Crédit Foncier en hausse de 2 fr. clôture à 667, le Crédit Lyonnais a repris d'autant à 797, le Comptoir National d'Escompte cote 560 et la Société Générale 532 au lieu de 527.

Le Suez en hausse de 30 fr. clôture à 3400. Les Chemins Français sont mieux, le Lyon à 1890, le Midi à 1387, le Nord à 2050 et l'Orléans à 1820.

L'Extérieure qui clôturait hier à 33 1/16 ferme à 32 13/16 après 32 1/4 au plus bas, l'Italien a passé de 90,72 à 90,97, le Turc D cote 20,85, la Banque Ottomane 520,50 et le Portugais 17 3/8.

Le Russe 3 0/0 1891 est à 94,20 ; le 3 1/2 0/0 1894 à 99,75 et le 4 0/0 Consolidé à 101,25.

Sur le Marché au Comptant, les actions Bec Auer sont demandées à 575.

Les obligations des Chemins de fer Ethiopiens (Cie française) se traitent activement à 332.

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

I

C'était l'homme rouge. Lili fit un mouvement.

Si j'avais été seule, poursuivait Mme Bourgeois, j'en aurais eu peur... Ses yeux flamblaient de méchanceté... Il était effrayant.

La jeune fille porta la main à son cœur, défaillante.

— Ah ! mon Dieu ! murmura-t-elle.

— Sans en avoir l'air, Adolphe se mit devant lui pour l'empêcher de pénétrer dans la loge... Avec ces gens-là, on ne sait jamais ce qui peut arriver... Il n'y avait plus personne de levé dans la maison... Le gaz de l'escalier était éteint.

— Que demandez-vous ? monsieur, fit mon mari d'une voix ferme.

L'homme ne répondit pas tout d'abord.

Il nous dévisagea d'une façon que je trouvai fort insolente.

Je voyais Adolphe frémir. Ses yeux brillaient.

Il va faire un éclat, pensais-je.

Et j'étais toute tremblante.

— C'est vous qui êtes les concierges ? dit en fin l'individu.

Il avait un accent anglais très prononcé.

On avait de la peine à le comprendre.

— Mon mari, qui est toujours poli, répondit :

— Oui, monsieur.

Puis il répéta aussitôt, d'un ton plus sévère encore.

— Que demandez-vous ?

L'homme n'y parut pas faire attention.

Il fit un pas en avant, puis il dit :

— C'est à vous que je veux parler.

Adolphe me regarda.

Je lisais sur son visage qu'il avait comme des envies de jeter l'intrus dehors.

Je m'avançais alors.

— On peut toujours laisser monsieur s'expliquer, dis-je.

J'avais bien reconnu l'homme, mon mari aussi.

Il était toujours bon de savoir ce qu'il voulait.

— En effet, murmura Lili, palpitante.

— Entrez, monsieur, dit Adolphe.

L'individu entra.

Je lui présentai une chaise.

Il refusa.

— Non, merci, je ne suis pas fatigué...

D'ailleurs, je ne vous retiendrai pas longtemps.

Tout cela était dit dans son baragouin.

Adolphe était obligé de mettre les mains à ses oreilles pour bien saisir les mots et les comprendre.

— Moi, j'y suis habituée...

— C'est dans votre maison, commença l'homme, que s'est réfugié, il y a trois jours, un fou que l'on poursuivait...

Adolphe se tourna vers moi et cligna de l'œil.

J'avais compris.

Il voulait que je me chargeasse de répondre...

Adolphe ne sait pas mentir...

Il n'a pas de détours...

C'est un petit saint Jean pour la rouerie...

Honnête, droit, incapable de faire du mal à une mouche qui ne lui a rien fait, mais il ne faut pas lui demander de finasser... C'est mon affaire... Quand il y a quelqu'un à mettre dedans, c'est moi qu'il laisse faire, et c'est indispensable dans son métier... Si on disait toujours ce que l'on sait... Bref, c'était à moi qu'allait échoir encore la corvée.

Mon mari s'était mis à l'écart, faisant semblant de ranger quelque chose dans la loge.

Je regardai le monsieur en face.

— Vous savez bien que non, dis-je audacieusement, puisqu'on est venu, le matin même, faire des perquisitions partout.

— Vous avez empêché les hommes d'entrer.

— Moi ? A tel point qu'ils ont envahi les escaliers... Ah ! si j'avais été à la porte !

— Vous les avez chassés de chez une jeune

filles ?

— Oui, c'est vrai... Y avait-il du bon sens de venir ainsi bouleverser une pauvre enfant ?

— C'est chez cette jeune fille que l'homme s'était réfugié.

— Est-ce qu'on n'a pas tout visité chez elle, même les placards ?

— Plus tard, mais dans l'intervalle on avait fait fuir l'homme.

Je dévisageai l'individu en ricanant insolemment.

— Vous êtes fou, dis-je.

Puis je fis mine de me diriger vers la porte, comme pour lui dire de filer, qu'il nous ennuyait.

Il ne bougea pas.

Il fit au contraire un mouvement en avant, et, du geste, il me cloua à ma place.

— Ecoutez, madame Bourgeois, dit-il, il n'avait plus d'accent du tout... Je ne sais pas quel intérêt vous avez à protéger cet homme.

— Mais puisque je vous dis... protestai-je.

— Que vous ne l'avez pas vu ? C'est entendu.

Mais nous sommes convaincus que c'est ici qu'il s'est réfugié, puisque c'est ici que nous avons perdu sa trace... Moi qui vous parle, je l'ai vu entrer, de mes yeux vu... Que vous ayez tenté de le sauver, il n'y a pas encore grand mal... Que cette jeune fille soit entendue avec vous, c'est tout naturel... Les femmes, surtout quand elles sont jeunes, ont bon cœur.

(A suivre.)

Etude de M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, licencié en droit, avoué à Cahors, Boulevard Gambetta, n^o 31, Successeur de M^e Paul BON.

Vente à suite de Saisie Immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur

A l'extinction des feux, en un seul lot, sur la mise à prix de 1.500 francs

D'immeubles appartenant aux époux Terry-Delsol, domiciliés autrefois à Mas-de-Latour, commune de Catus, actuellement à Latour, près Montflanquin (Lot-et-Garonne).

L'adjudication aura lieu le vingt-cinq Mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, jour de mercredi, à midi et heures suivantes, en l'audience et par-devant Messieurs le président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de Justice de la dite ville, en chambre des criées.

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant procès-verbal du ministère de M^e BOUSQUET, huissier à Catus, en date du dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, visé, enregistré, dénoncé et transcrit, avec exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le huit mars suivant, vol. 161, n^{os} 34 et 35.

Et à la requête de M. Joseph SALGUES et de dame Hélène VIGNES, mariés, propriétaires domiciliés à Vitaterne, commune de Catus, le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, lesquels ont constitué M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, licencié en droit, avoué à Cahors, pour leur avoué près le Tribunal civil de la dite ville, et fait élection de domicile en son étude au dit Cahors où il demeure, boulevard Gambetta, n^o 31.

Il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés, sur la tête et au préjudice de :

Baptiste TERRY et de dame Victorine DELSOL, mariés, domiciliés autrefois au Mas de Latour, dite commune de Catus, et actuellement domestiques chez M. Saint-Amans, à Latour, près Montflanquin (Lot-et-Garonne, le mari pris tant en son nom personnel et en sa meilleure qualité que pour assister et autoriser son épouse, laquelle est prise tant en son nom personnel comme débitrice principale que comme héritière du sieur Raymond Delsol son père, quand vivait propriétaire au dit lieu de Mas de Latour, aussi débiteur des requérants.

Le cahier des charges dressé par le dit M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, avoué constitué par les poursuivants, pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance sans déplacement. Il a été régulièrement lu et publié à l'audience des criées dudit tribunal, le vingt avril courant, et le Tribunal après avoir donné acte à M^e Armand Degrange-Touzin de ces lectures et publication, a fixé la vente aux jour et heure ci-dessus indiqués.

En conséquence, en vertu du procès-verbal de saisie et du jugement précités, il sera procédé aux dits jour et heure.

A la requête des dits époux Salgues-Vignes, ayant M^e Degrange-Touzin pour avoué constitué;

A la vente des biens immeubles ci-après désignés, Sur la tête et au préjudice des dits époux Terry-Delsol, présents ou dûment appelés.

Désignation DES IMMEUBLES Saisis et à Vendre Telle qu'elle résulte du procès-verbal de saisie et du cahier des charges.

BIENS

Situés dans la commune de Catus

Article premier

Une vigne située à Cap du Mas et Combe du Causse, portée sous le numéro deux cent quatre-vingt-six (286) section B, d'une contenance d'environ cinquante-deux ares trente centiares, quatrième classe, d'un revenu de trois francs quatre-vingt-dix-huit centimes.

Article deux

Une vigne située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-sept (767) section B, d'une contenance d'environ quatre ares, troisième classe, revenu soixante-huit centimes.

Article trois

Une grange et patus située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-huit (768) section B d'une contenance d'environ un are, première classe, revenu quatre-vingts centimes.

Article quatre

Une terre située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-neuf (769) section B, d'une contenance d'environ un hectare soixante-dix ares, première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, revenu quarante-huit francs quatre-vingt-huit centimes.

Article cinq

Une vigne située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-dix (770) section B, d'une contenance d'environ cinq ares soixante centiares, quatrième classe, revenu quarante-trois centimes.

Article six

Une vigne située à Combe Nè-

gre, portée sous le numéro sept cent soixante-dix-huit (778) section B, d'une contenance d'environ vingt-neuf ares cinquante centiares, cinquième classe, revenu cinquante centimes.

Article sept

Un friche située à Combe Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-dix-neuf (779) section B, d'une contenance d'environ vingt-six ares vingt centiares, troisième classe, revenu treize centimes.

Article huit

Une terre située au Mas-de-Latour, portée sous le numéro huit cent seize, section B, d'une contenance d'environ dix-huit ares quarante centiares, troisième et quatrième classes, revenu deux francs soixante-douze centimes.

Article neuf

Une grange et patus situés au Mas-de-Latour, portés sous le numéro huit cent dix-sept (817) section B, d'une contenance d'environ soixante-quinze centiares, première classe, revenu soixante centimes.

Article dix

Une terre située à Combe-Grande, portée sous le numéro trois cent soixante partie (360 P), section B, d'une contenance d'environ trente ares quarante-cinq centiares quatrième et cinquième classes, revenu un franc soixante-trois centimes.

Article onze

Une vigne située au Cap du Mas et Combe du Causse, portée sous le numéro trois cent deux partie (302 P), section B, d'une contenance d'environ trois ares, quatrième classe, revenu vingt-quatre centimes.

Article douze

Une terre située à Combe-Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-seize (776), section B, d'une contenance d'environ douze ares, troisième classe, revenu trois francs vingt centimes.

Article treize

Sol de maison situé à Petiniot, porté sous le numéro sept cent trente-quatre partie (734 P), section B, d'une contenance d'environ deux ares, première classe, revenu un franc soixante centimes.

Article quatorze

Un bois situé à Combe-Nègre,

porté sous le numéro huit cent vingt-six partie (826 P), section B, d'une contenance d'environ huit ares dix centiares, troisième classe, revenu cinquante-huit centimes.

Article quinze

Une friche située à Combe-Nègre, Mas-de-Latour, Lasaque, portée sous le numéro huit cent neuf (809), section B, d'une contenance d'environ six ares soixante centiares, troisième classe, revenu trois centimes.

Article seize

Une terre située à Combe-Nègre, Mas-de-Latour, Lasaque, portée sous le numéro huit cent dix partie (810 P), section B, d'une contenance d'environ dix-huit ares cinquante centiares, première, deuxième, quatrième classes, revenu vingt-quatre francs quatre centimes.

Article dix-sept

Une terre située à Combe-Nègre, portée sous le numéro sept cent soixante-onze (771), section B, d'une contenance d'environ trente-quatre ares cinquante centiares, quatrième, cinquième classes, revenu un franc dix-neuf centimes.

Article dix-huit

Une friche située à Combe du Moulin, portée sous le numéro cinq cent cinquante (550), section B, d'une contenance d'environ quatre ares, deuxième classe, revenu huit centimes.

Article dix-neuf

Une vigne située à Combe-Grande, portée sous le numéro trois cent cinquante-neuf (359), section B, d'une contenance d'environ seize ares, troisième classe, revenu deux francs soixante-douze centimes.

Article vingt

Une terre située à Combe-Grande, portée sous le numéro trois cent soixante partie (360 P), section B, d'une contenance d'environ trente ares quarante-cinq centiares, quatrième et cinquième classes, revenu un franc soixante-trois centimes.

Article vingt-un

Un bois situé au Liassou, porté sous le numéro quatre-vingt-huit (88), section C, d'une contenance d'environ trois ares, revenu soixante-dix-neuf centimes.

Article vingt-deux

Une maison sise à Petiniot, por-

tée sous le numéro sept cent trente-quatre partie (734 P), section B, neuvième classe, revenu sept francs soixante-quinze centimes.

Cette maison construite en pierres, recouverte en tuiles plates se compose d'un étage, cave au dessous et étable. On a accès par un escalier en pierres à peu près démolé. Elle confronte à chemin public et à la veuve Gélis Bernard. A côté de la maison se trouve également une grange formant même corps de bâtisse le tout en très mauvais état.

NOTA. — Tous les immeubles ci-dessus sont jouis et exploités par le sieur Léon Gélis, propriétaire cultivateur, domicilié à Petiniot, commune de Catus, en vertu d'un bail retenu par M^e St-Roch-Veissy, notaire à Frayssinet, pour une durée de sept ans à compter du premier novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, moyennant un loyer annuel de soixante-dix francs.

Tous les immeubles ci-dessus seront mis en vente sur la mise à prix fixée par le poursuivant à quinze cents francs en sus des charges **1500** fr. ci

Pour toutes clauses, charges et conditions de l'adjudication, et notamment le paiement du prix et des frais, voir le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et dont on peut prendre connaissance sans déplacement au greffe du Tribunal civil de Cahors où il est déposé à ces fins.

Il est en outre en conformité de l'article 696 du Code de Procédure civile, dit et déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Fait et rédigé le présent placard à Cahors en l'étude par l'avoué poursuivant soussigné,

Cahors, le vingt-un avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Signé :

A. Degrange-Touzin.

Enregistré à Cahors le avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit. F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DE FRAMOND.

Pour tous les renseignements, concernant la vente, s'adresser à M^e DEGRANGE-TOUZIN, avoué poursuivant, qui comme tous les autres avoués exerçant près le tribunal de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.

Bibliographie

Revue politique et parlementaire

110, rue de l'Université. — Dir. : Marcel Fournier. — Abonn. : 25 fr. ; U. P., 30 fr. ; le n°, 3 fr. — A. Colin et Cie, Paris.

Le numéro d'Avril de la *Revue Politique et Parlementaire* mérite une attention spéciale à la veille des élections.

En dehors de la deuxième partie de l'étude si remarquable de M. Boudenot : « deux points du programme républicain aux élections législatives » et de l'article de M. Marcel Fournier sur « La Fondation, l'Inauguration et l'Avenir du Grand Cercle Républicain », on y trouvera un travail de première utilité de notre collaborateur, M. A. Salles, sur « Les députés sortants de 1893-1898 : Votes et Groupements. »

L'auteur a consacré dans cette étude les principaux votes de tous les députés sur les questions fondamentales qui ont été agitées pendant la sixième législature (1893-1898).

Elle devrait être consultée non seulement par les députés sortants et les candidats, mais par tous les électeurs curieux de connaître et d'apprécier la conduite politique de leur mandataire.

Un chercheur à l'affût de trouvailles sensationnelles, M. Clément ROCHER, a découvert dans les manuscrits inédits laissés par PROUDHON, le célèbre philosophe socialiste, un certain nombre de notes et de morceaux de premier jet qu'il a rassemblés, annotés et commentés en un volume paru ces jours-ci sous le titre : **NAPOLEON 1^{er}**.

Ce volume est, à peu de chose près, la contre-partie absolue de tout ce qui a été publié depuis quelques années sur le fondateur de l'établissement impérial, sur ses lieutenants et sur son œuvre. Il y a beaucoup de « j'accuse » et presque rien que du « j'accuse » dans ce **NAPOLEON 1^{er}** de P.-J. PROUDHON qui paraît avoir été, lui aussi, aveuglé par l'orgueil. N'a-t-il pas écrit, en parlant de Napoléon : « Delebo eum de memoria hominum », c'est-à-dire : Je l'effacerai de la mémoire des hommes » extraordinaire assertion devenue l'épigraphe du volume présenté par M. CLEMENT ROCHER !

Cette tentative de déboulonnement par le livre ne réussira pas plus que ses devancières qui furent toutes, d'ailleurs, pressenties avec tant de sérénité par l'homme de Sainte-Hélène. Ces mièges de Proudhon ne renverseront certes pas le colosse sans cesse grandissant dans l'époque actuelle. Mais elles ont le mérite d'appeler de très près l'attention sur un des plus hauts sujets de méditation qui puissent être offerts aux hommes. Il est piquant et intellectuellement utile de lire ce paradoxe, ne serait-ce que pour relever les manifestes contradictions de son auteur, rendant par là un inconscient et bien caractéristique hommage à la pérennité historique du héros qu'il voulait « effacer » (Un volume in-18 Jésus : 3 fr. 50 ; Librairie Illustrée, rue Saint-Joseph, 8.)

Paris !!!

Paris compte aujourd'hui 2 millions 511 000 habitants, 182 000 étrangers, 2 800 fabriques et manufactures, 74 000 maisons, 6 624 rues, 1 450 écoles, 1 500 monuments et édifices ; c'est un monde colossal composé de plusieurs mondes, où il est impossible de se reconnaître sans un Guide expérimenté et sûr.

La librairie Hachette, à laquelle nous devons déjà l'*Almanach Hachette*, nous donne aujourd'hui, en un volume de 1 560 pages, ce Guide attendu et désiré.

C'est le *Paris-Hachette*, qui ne se borne pas à décrire la grande capitale, ses édifices et ses merveilles, mais qui prend soin d'expliquer un à un les milliers d'organes de ce corps gigantesque, les règles et les lois de son commerce et de son industrie, origines de sa prodigieuse puissance d'expansion et sa vie même. Intimement mêlées à tous ces articles, viennent, appelées à leur ordre alphabétique, toutes les carrières civiles et militaires.

Le nombre limité des professions libérales a permis non seulement de dresser pour chacune d'elles des listes d'adresses complètes, mais d'indiquer encore, comme dans un véritable Dictionnaire des professions, les années et les frais d'études, pour chaque carrière, afin qu'au moment d'assurer l'avenir d'un enfant, on puisse mettre en balance ses désirs et ses ressources.

Les pères de famille trouveront ainsi dans *Paris-Hachette* un guide et un conseiller. Mais c'est surtout pour ceux qui ont des relations commerciales ou industrielles avec Paris, des rapports littéraires ou artistiques avec la grande métropole, que *Paris-Hachette* est indispensable.

Ses 800 articles, renseignent sur tout, pour toute formalité à remplir ou démarche à faire, toute adresse à trouver. Pas une profession, pas un métier, même le plus modeste, qui ne soit indiqué dans ce livre, et sur lequel le lecteur éloigné de Paris ne puisse se renseigner.

C'est Paris pour tous, c'est le véritable Indicateur de Paris, c'est la clef, le passe-partout, qui ouvre toutes les portes de Paris.

Quiconque a des intérêts à Paris, y a été ou se dispose à y aller, doit avoir *Paris-Hachette* sous la main.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 24 avril.

Vos Nacla : Chronique mondaine. — Michel Thivars : Le Typo mécanique. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — François Deschamps : Jacques Germain (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2143 du 23 Avril 1898.

GRAVURES : Portraits : La Reine Wilhelmine de Hollande.

Marine : Les manœuvres navales : Le *Suffren*, vaisseau amiral français, salué par le *Ramillies*, vaisseau amiral anglais, dans la rade de Villefranche.

Sauvetage du « Bothnia », par un canot du transatlantique « La Bretagne ».

Portraits : M. de Bernabé, ambassadeur d'Espagne, à Washington. — M. Lee, consul des Etats-Unis, à la Havane.

Espagne : Les manifestations populaires, à Madrid, contre les Etats-Unis.

Alsace-Lorraine : Dambach : Monument du général Braun.

Océan Indien : Le cyclone de Mayotte : La sucrerie de Dzunogné (28 février).

Découvertes scientifiques : La vaccination ovine.

Paris : Le Salon avant la lettre : Promenade des Truineaux. — La composition des panneaux. — L'accrochage. — Le cimetière des recalés.

Le Collège de France et la Sorbonne : Aspect extérieur. — Cour intérieure. — Les vieux bâtiments. — Laboratoire de M. Berthelot. — Statue de Dante. — Une ancienne affiche.

Théâtre illustré : Comédie-Française : La Martyre.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtre, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Le Collège de France et la Sorbonne, par G. Lenôtre. — Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières. — La vaccination ovine, par Lag. — Le Salon avant la lettre, par Boyer d'Agén. — La baie de Tonang-Tchéou, par Guy Tomel. — Chroniques des Beaux-Arts, par O. Merson. — Sport, par Archiduc, etc.

Explications des gravures, Echecs, Rébus, Créations, Revue comique, Caricature à l'Etranger, Sport, Monde financier, Bibliographie, vélocipédie, etc.

Nouvelle illustrée : La Chambre de Poniatowski, par G. E. Bertin ; illustrations de Dedina.

Roman : Du rêve à la réalité, par J. Berr de Turique.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1299, du 23 avril 1898.

Les Semnopithèques de l'Indo-Chine, par E. Oustalet. — Le Musée d'Ennery, par E. Deshayes. — Le microbe de la péripneumonie bovine, par J. de Loverdo. — Légumes aquatiques, par Henri Coupin. — Les allumettes, par Henri de Parville. — Société française de physique, par J. Laffargue. — Locomotive Compound, par Elbée. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 18 avril, par Ch. de Villedeuil. — Aimé Girard, par Th. Schloesing.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.



SUPRÊME EAU DE NOIX



LOUIS DENOIX A BRIVE la Gaillarde
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1897, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPÉCIALITÉS :

Anisette et Liqueurs supérieures
Sirops garantis
Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste)
double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'absence de colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gomées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lar-mor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Grande Epicerie de Paris

CAHORS - S. GOYET - CAHORS

Directeur : **RAYMOND BAQUIER**

Ex-intéressé de la Maison **FÉLIX POTIN**

MAISON DE CHOIX, DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

Ouverture le *Vendredi premier Avril 1898*

DEVICES DE LA MAISON :

BON MARCHÉ - PRIX FIXE - LOYAUTÉ - CONFIANCE - HONNÉTÉTÉ

NOTA. — A l'occasion de l'ouverture et pendant quelques jours, il sera offert à titre gracieux à tout acheteur de 5 francs de marchandises et au-dessus (Sucres, Pétroles et Chartreuses exceptés), un objet aussi gracieux qu'utile.

Aux habitants du département du Lot,

Monsieur S. GOYET, propriétaire de la « Grande Epicerie de Paris », à Aurillac, et de ses diverses Succursales, vient de fonder à **Cahors, 4, rue de la Liberté** (anciens magasins Cangardel), une maison de choix sous le titre de : **GRANDE ÉPICERIE DE PARIS**.

Cette Maison, installée avec tout le perfectionnement moderne, fera tous ses efforts pour mériter la confiance absolue des Consommateurs qui voudront bien s'adresser à elle.

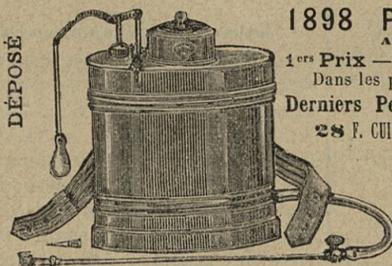
La bonne renommée dont la **GRANDE ÉPICERIE DE PARIS** jouit à Aurillac, provient du soin spécial avec lequel elle rejette tous les produits qui ne sont pas reconnus exempts de falsifications, et aussi de la loyauté commerciale dont elle a toujours fait preuve depuis sa fondation (1882).

Le Consommateur, soucieux de sa santé et de ses intérêts, trouvera dans cette maison tous les produits des principaux producteurs qui seront vendus à qualité égale, au-dessous des tarifs du commerce ordinaire.

Aperçu de quelques prix d'articles de consommation :

Sucre de Paris, 1 ^{er} choix, marque C. Say	le kilo	1.05
Sucre cassé à la mécanique d° d°	le kilo	1.10
Sucre cassé à la mécanique, marque C. Say	la boîte de 5 kilos	5.40
Cafés grillés	le demi kilo	1.60, 1.90, 2.40, 2.70 et 2.90
Chocolat S. Goyet, toujours livré frais	le demi kilo	1.40, 1.65 et 2.00
Cafés verts de toutes provenances	le demi kilo depuis	1.50
Chartreuse jaune	le litre	6.50
Absinthe Perrod fils	le litre	3.50
Anisette Marie Brizard, supérieure	le litre	4.00
Morue sèche, 1 ^{er} choix	le kilo	0.55
ORIFLAMME et SAXOLENE	le bidon plombé de cinq litres	1.90
Lessive Phénix véritable	le kilo	0.30
Eau minérale de Teissières (Cantal)	la bouteille	0.20
Vin de table, excellente qualité	le litre	0.40
Huile blanche surfine supérieure	le litre	1.20
etc., etc., etc., etc.		

NOTA. — Tous les produits sont livrés par la **Grande Epicerie de Paris** avec le plus grand soin et avec une propreté inusitée dans le commerce ordinaire.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

